



National Défense
Defence nationale

2 Canadian Air Division Headquarters
P.O. Box 17000 Stn Forces
Winnipeg, Manitoba R3J 3Y5

Quartier général de la 2^e Division du
Canada
C.P. 17000 Succ Forces
Winnipeg, Manitoba R3J 3Y5

28 February 2024

le 28 février 2024

REQUEST FOR INFORMATION (RFI)
LEARNING ENGINEERING SUPPORT TO
RCAF TRAINING MODERNIZATION

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DDR)
SOUTIEN EN GÉNIE PÉDAGOGIQUE À
LA MODERNISATION DE
L'INSTRUCTION DE L'ARC

1. Purpose and Nature of the Letter of Interest (LOI)

1. Objectif et nature de la lettre d'intérêt (LI)

The Royal Canadian Air Force (RCAF) is requesting Industry feedback regarding the availability of learning engineering support to RCAF training modernization, for the Government of Canada, Department of National Defence, and 17 Wing Winnipeg.

l'Aviation royale canadienne (ARC) cherche à obtenir des commentaires de l'industrie concernant la disponibilité d'un soutien en génie pédagogique à la modernisation de l'instruction de l'ARC, pour le gouvernement du Canada, le ministère de la Défense nationale et la 17^e Escadre Winnipeg.

The RCAF training modernization project consists of several pillars; one of which is creating a "future learning ecosystem", which will be a collection of individual autonomous systems that collaborate to enable a continuum of learning across federated technologies. This learning ecosystem requires new skillsets, such as learning engineering, that currently do not exist in the Canadian Armed Forces (CAF).

Le projet de modernisation de l'instruction de l'ARC repose sur plusieurs piliers, dont l'un est la création d'un « futur écosystème d'apprentissage », composé d'un ensemble de systèmes autonomes individuels qui collaborent pour permettre un continuum d'apprentissage au moyen de technologies fédérées. Cet écosystème d'apprentissage nécessite de nouvelles compétences, telles que le génie pédagogique, qui ne sont pas présentes dans les Forces armées canadiennes (FAC).

The objectives of this LOI are to:

Les objectifs de la présente LI sont les suivants :

- a. determine whether Industry can provide this service;

- a. déterminer si l'industrie peut fournir ce service;

1/5

Canada

- b. gather information on what industry can offer to provide the RCAF this service; and
- c. gather information on industries qualifications.

This LOI is neither a call for tender nor a Request for Proposal (RFP). No agreement or contract will be entered into based on this LOI. The issuance of this LOI is not to be considered in any way a commitment by the Government of Canada, nor as authority to potential respondents to undertake any work that could be charged to Canada. This LOI is not to be considered as a commitment to issue a subsequent solicitation or award contract(s) for the work described herein.

Although the information collected may be provided as commercial-in-confidence (and, if identified as such, will be treated accordingly by Canada), Canada may use the information to assist in drafting performance specifications (which are subject to change) and for budgetary purposes.

Respondents are encouraged to identify in the information they share with Canada, any information that they feel is proprietary, third party, or personal information. Please note that Canada may be obligated by law (e.g. in response to a request under the Access of Information and Privacy Act) to disclose proprietary or commercially-sensitive information concerning a respondent (for more information: <http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/a-1/>).

Respondents are asked to identify if their response, or any part of their response, is subject to the Controlled Goods Regulations.

- b. recueillir de l'information sur ce que l'industrie peut offrir pour fournir ce service à l'ARC
- c. recueillir de l'information sur les qualifications de l'industrie

La présente LI ne constitue ni un appel d'offres ni une demande de propositions (DP). Aucun accord ni contrat fondé sur cette LI ne sera conclu. Cette LI n'est pas un engagement de la part du gouvernement du Canada, et elle n'autorise aucunement les éventuels répondants à entreprendre des travaux dont le coût pourrait être réclamé au Canada. Cette LI ne doit pas être considérée comme un engagement à publier une DP ni à attribuer un contrat pour les travaux décrits dans la présente.

Même si les renseignements recueillis sont considérés comme étant de nature commerciale confidentielle (dans ce cas, ils seront traités en conséquence par le Canada), le Canada peut utiliser l'information aux fins de rédaction d'une ébauche des exigences de rendement (qui peuvent faire l'objet de modifications) et de planification budgétaire.

Les répondants sont encouragés à indiquer, dans les renseignements fournis au Canada, la présence de tout renseignement qu'ils considèrent comme exclusif, personnel ou appartenant à un tiers. Il est à noter que le Canada pourrait être tenu par la loi (p. ex. en réponse à une demande formulée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*) de divulguer des renseignements exclusifs ou délicats sur le plan commercial au sujet d'un répondant (pour en savoir davantage, consultez : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>).

On demande aux répondants de préciser si leur réponse, ou une partie de leur réponse, est assujettie au Règlement sur les marchandises contrôlées.

Participation in this LOI is encouraged but is not mandatory. There will be no short-listing of potential suppliers for the purposes of undertaking any future work because of this LOI. Similarly, participation in this LOI is not a condition or prerequisite for the participation in any potential subsequent solicitation.

Respondents will not be reimbursed for any cost incurred by participating in this LOI.

The LOI closing date published herein is not the deadline for comments or input. Comments and input will be accepted any time up to the time when/if a follow-on solicitation is published.

2. Background Information:

The RCAF is modernizing training to meet the operational requirements of the future. Training delivery methods must go beyond the traditional classroom setting and focus on the development of innovative, flexible, and agile training options with the intent of accelerating the granting of qualifications. The RCAF has mapped out a future learning ecosystem and its requirements, which will support RCAF training modernization.

3. Potential Work Scope and Constraints:

Learning engineering support to RCAF Training Modernization and the future learning ecosystem, would include:

- a. Instructional Design:
 - (1) Curriculum Development
 - (2) Content Sequencing

La participation au processus lié à la présente LI est encouragée, mais elle n'est pas obligatoire. La présente LI ne servira pas à établir une liste restreinte de fournisseurs éventuels pour les travaux à venir. De plus, la participation à la présente LI n'est ni une condition ni un préalable pour participer à toute DP subséquente.

Les répondants ne recevront aucun remboursement pour les frais engagés pour répondre à cette LI.

La date de clôture de la LI indiquée dans la présente n'est pas la date limite pour présenter des commentaires ou des idées. Les commentaires et les idées seront acceptés jusqu'à ce que la demande de soumissions soit publiée (le cas échéant).

2. Renseignements généraux :

L'ARC modernise son instruction pour répondre aux exigences opérationnelles de l'avenir. Les méthodes d'instruction doivent sortir du cadre traditionnel de la salle de classe et se concentrer sur le développement d'options d'instruction innovantes, souples et adaptables dans le but d'accélérer l'octroi des qualifications. L'ARC a élaboré un futur écosystème d'apprentissage et ses exigences, qui soutiendront la modernisation de son instruction.

3. Portée éventuelle des travaux et contraintes :

Le soutien en génie pédagogique à la modernisation de l'instruction de l'ARC et le futur écosystème d'apprentissage comprendraient ce qui suit :

- a. Concepteur pédagogique :
 - (1) Élaboration de programmes d'études
 - (2) Enchaînement du contenu

- b. Total Learning Architecture (TLA) as described by the Advanced distributed Learning Initiative
- c. Adaptive Learning:
 - (1) Personalized Learning Pathways
 - (2) Assessment and Feedback
- d. Data Analytics:
 - (1) Learning Analytics
 - (2) Predictive Analytics
 - (3) Prescriptive Analytics
- e. User Experience (UX) Design:
 - (1) Intuitive Interface
 - (2) Usability Testing
- f. Continuous Improvement:
 - (1) Feedback Mechanisms
 - (2) Benchmarking and Best Practices
- g. Train-the-Trainer Programs

- b. Architecture d'apprentissage total (AAT) comme décrit par l'Advanced Distributed Learning Initiative
- c. Apprentissage adaptatif :
 - (1) Parcours d'apprentissage personnalisés
 - (2) Évaluation et rétroaction
- d. Analyse des données :
 - (1) Analytique de l'apprentissage
 - (2) Analytique prédictive
 - (3) Analytique prescriptive
- e. Conception de l'expérience utilisateur (EU) :
 - (1) Interface intuitive
 - (2) Test d'utilisabilité
- f. Amélioration continue :
 - (1) Mécanismes de rétroaction
 - (2) Étalonnage et pratiques exemplaires
- g. Programmes de formation des instructeurs

4. Legislation, Trade Agreements, and Government Policies:

The following is indicative of some of the legislation, trade agreements, and government policies that could impact any follow-on solicitation(s):

- a. Agreement on Internal Trade (AIT)
- b. World Trade Organization – Agreements on Government Procurement (WTO-AGP)

4. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales

Voici, à titre d'information, une liste de lois, d'accords commerciaux et de politiques gouvernementales susceptibles d'avoir une incidence sur une éventuelle demande de soumissions subséquente :

- a. Accord sur le commerce intérieur (ACI)
- b. Accords sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)

5. Important Notes to Respondents:

5. Remarques importantes à l'intention des répondants :

Responses should include the following:

Les réponses devraient comprendre ce qui suit :

- a. Company Profile and Point of Contact
- b. Qualifications and Services provided
- c. Interest and summary of potential Learning Engineering Support to RCAF training modernization
- d. List of projects similar in scope within the last 3 years.

- a. Profil de l'entreprise et point de contact
- b. Qualifications et services fournis
- c. Intérêt et résumé du soutien potentiel en génie pédagogique à la modernisation de l'instruction de l'ARC
- d. Liste de projets de portée similaire réalisés au cours des trois dernières années.

Interested Respondents may submit their responses to the RCAF Contracting Authority, identified below, via email:

Les répondants intéressés peuvent transmettre leur réponse par courriel à l'autorité contractante du MDN, identifiée ci-dessous.

Cheri Robin
Contracts Officer
2 Canadian Division Headquarters
Department of National Defence

Chéri Robin
Officière des contrats
Quartier général de la 2^e Division du Canada
Ministère de la Défense nationale

2 Canadian Air Division Headquarters
17 Wing/CFB Winnipeg
PO Box 17000 Station Forces
Winnipeg MB R3J 3Y5
Telephone:204-833-2500 Ext 5696
Cheri.Robin@forces.gc.ca

Quartier général de la 2^e Division du Canada
17^e Escadre/BFC Winnipeg
C.P. 17000, Succursale Forces
Winnipeg (Manitoba) R3J 3Y5
Téléphone : 204-833-2500, poste 5696
Cheri.Robin@forces.gc.ca

6. Closing date for the LOI/RFI:

6. Date de clôture de la LI/DDR :

Responses to this LOI are to be submitted to the RCAF Contracting Authority identified above, on or before 28 March 2024.

Les réponses à la présente LI doivent être transmises à l'autorité contractante de l'ARC mentionnée plus haut, au plus tard le 28 mars 2024.